

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200924-lmc100000020974-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/09/2020

Réception Préfet : 25/09/2020

Publication RAAD : 25/09/2020

Procès-Verbal

Séance publique du Conseil départemental du 26 juin 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 26 juin 2020

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2020, le vendredi 26 juin de 9h30 à 11h30, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER à compter du rapport n° 1/08
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Bernard CORNEILLE à Mme Marianne MARGATÉ
M. Denis JULLEMIER à M. Jean-Louis THIERIOT jusqu'au rapport n° 1/07
M. Jean-François ONETO à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Sandrine SOSINSKI à M. Olivier LAVENKA
M. Jérôme TISSERAND à Mme Sarah LACROIX
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT

A ÉTÉ ABSENT :

M. Pierre BACQUÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 18 janvier au 19 mai 2020.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er janvier et le 29 février 2020.	Adopté à l'unanimité
1/01	Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin - Approbation de la convention de financement 2020.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
1/02	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français - Avenant n° 1 à la convention cadre 2018-2020 et approbation de la convention de financement 2020.	Adopté à l'unanimité
1/03	Avis du Département de Seine-et-Marne sur le projet de Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Grand Provinois.	Adopté à l'unanimité
1/04	Convention de coopération en vue d'une maîtrise des outils de production, transport et stockage d'eau jusqu'au réseau de distribution d'eau potable du sud francilien.	Adopté à l'unanimité
1/05	Déploiement du programme SARE en Seine-et-Marne sous la responsabilité du Département en tant que porteur associé du programme.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/06	Approbation du partenariat entre le Département et l'Agence Régionale Energie Climat d'Île-de-France (AREC IDF) et approbation de l'avenant N°1 avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).	Adopté à l'unanimité
1/07	Convention de partenariat et convention de groupement de commandes en lien avec l'application mobile "Balade Branchée";	Adopté à l'unanimité
1/08	Avenant n° 9 à la convention de 1987 pour la création et l'exploitation d'Euro Disneyland en France.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 2)
2/01	Elargissement des bénéficiaires des titres restaurant et revalorisation de la participation de l'employeur pour les plus bas salaires.	Adopté à l'unanimité
2/02	Avenant aux conventions relatives à la participation financière du Département avec les restaurants administratifs Melunais BTP et RIAM afin de revaloriser le montant de la subvention accordée aux agents départementaux.	Adopté à l'unanimité
2/03	Accompagnement social du personnel départemental : convention relative à la participation financière du Département avec l'association du cercle mixte des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun.	Adopté à l'unanimité
2/04	Convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la mission d'inspection dans le domaine de la Santé et de la sécurité au travail.	Adopté à l'unanimité
2/05	A - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. UNSA	Adopté à l'unanimité
	B - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. CGT	Adopté à l'unanimité
2/06	Avenant n° 4 à la convention avec l'Etat concernant la dématérialisation du contrôle de légalité des actes administratifs du Département.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/01	Pôle gare du Grand Paris Express de Noisy-Champs : convention de financement pour des compléments d'études de trafic dans le cadre de l'étude d'intermodalité.	Adopté à l'unanimité
3/02	Protocole transactionnel avec le Groupement TRT-Libertans".	Adopté à l'unanimité
3/03	Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Acquisitions complémentaires sur le territoire de la commune de Messy. M. RICHER	Adopté à l'unanimité
	Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Acquisitions complémentaires sur le territoire de la commune de Messy. Mme BOUQUIN	Adopté à l'unanimité
3/04	Route départementale (RD) 603. Aménagement d'un giratoire avec la bretelle d'entrée Ouest d'A4 sur le territoire de la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Convention avec Sanef.	Adopté à l'unanimité
3/05	Route départementale (RD) 96. Aménagement d'un giratoire d'accès au futur collège sur le territoire de la commune de Coubert. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/06	Réaménagement du carrefour entre les Routes départementales (RD) 934 et 20e sur la commune de Crécy-la-Chapelle - Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/07	Requalification de la route départementale (RD) 50 sur le territoire des Communes de Perthes-en-Gatinais et Fleury-en-Bière - Prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique.	Adopté à l'unanimité
3/08	Reclassement d'une section de la Route Départementale (RD) 114 dans la voirie communale de Jouarre et classement d'une section de voie communale en RD 114.	Adopté à l'unanimité
3/09	Convention entre l'Ecole des Ponts ParisTech et le Département relative à sa participation financière et technique au programme de recherche pluriannuel OPUR 5.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/01	Convention entre l'Etat et le Département de Seine-et-Marne d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021. Rapport de suivi pour l'année 2019.	Adopté à l'unanimité
4/03	Bilan de l'année 2019 de la politique départementale du juste droit dans le cadre du dispositif du revenu de solidarité active.	Adopté à la majorité (CONTRE : 8)
4/04	Avenant n° 1 à la convention de partenariat 2019-2021 avec l'ADIL 77.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/05	Avenant n°1 à la convention de partenariat 2019-2021 avec Soliha 77.	Adopté à l'unanimité
4/06	Signature d'un protocole de coopération entre le Département, la commune de Faremoutiers et le CCAS de la commune.	Adopté à l'unanimité
4/07	Renouvellement de la convention liant le Département et les Tiers régulateurs, relative au suivi des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'accueil familial.	Adopté à l'unanimité
5/01	Approbation du programme relatif à l'extension/restructuration du Collège "La Plaine des Glacis" à la Ferté-sous-Jouarre.	Adopté à l'unanimité
5/02	Approbation de programme dans le cadre de la démolition et de la reconstruction du collège "Van Gogh" à Emerainville.	Adopté à l'unanimité
5/03	Approbation de programme pour la construction d'un collège à Moussy-le-Neuf.	Adopté à l'unanimité
5/04	Approbation de programme pour la construction d'un collège à Saint-Fargeau-Ponthierry.	Adopté à l'unanimité
5/05	Adhésion à l'association et établissement d'une convention cadre de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Entreprendre Pour Apprendre Île-de-France dans le cadre du dispositif des mini-entreprises.	Adopté à l'unanimité
6/01	Schéma départemental de développement la lecture publique.	Adopté à l'unanimité
6/02	Avenant à la convention de développement de l'éducation artistique et culturelle en Seine-et-Marne entre le Département et l'Etat du 21 décembre 2018.	Adopté à l'unanimité
6/03	Soutien de la SACEM aux événements culturels du Département.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
6/04	Adhésion du Département de Seine-et-Marne à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale, à l'Association des Bibliothécaires de France, à l'Association "Planète Sciences" et à l'association "Culture et Départements"	Adopté à l'unanimité
6/05	Enrichissement des collections des Archives départementales, acquises en 2019 par don ou achat.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Bien, Bonjour à tous. Donc le quorum étant largement atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance. Alors nous avons des collègues excusés : Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Geneviève SERT, Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Sarah LACROIX, Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à Olivier LAVENKA. Denis JUMELLIER qui arrivera dans quelques instants, mais en attendant, qui a donné pouvoir à Jean-Louis THIERIOT. Et puis nous avons trois collègues qui sont en visio-conférence, donc Nathalie BEAULNES-SERENI, Ludovic BOUTILLIER et Franck VERNIN.

Mme FONTBONNE. Président, j'ai le pouvoir de Jean-François ONETO.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, Jean-François ONETO également, qui est absent. Très bien. Alors quelques informations sur le calendrier. Donc la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 24 septembre. Et la Commission des finances aura lieu le mercredi 23. Les Commissions le lundi 21 et la Commission permanent viendra dans la foulée. Le 23 septembre, la Commission des Finances et le 24 septembre, les Commissions.

Alors un petit mot, simplement pour vous annoncer le départ de Laurence CLAIR. Ah, elle est là-bas. Notre payeur départemental qui, eh bien, va prendre sa retraite après une belle carrière. Dont la plus belle partie a eut lieu chez nous, pendant sept ans. Donc merci à elle, et puis on lui souhaite beaucoup de bonheur pour la suite. Un grand merci.

Mme CLAIR. Merci à tous pour cet accueil que vous m'avez toujours réservé. Ça passe vite, c'est sûr. J'arrive à 63 ans, j'ai des années, donc je ne fais pas plus, même si j'ai découvert un métier passionnant, parce que je n'avais jamais été sur les Collectivités locales. Et j'ai découvert un monde nouveau pour moi et que j'admire parce que chacun a sa place, a vraiment un engagement. Certes il y a ces Assemblées protocolaires. Mais en fait, d'assister, de pouvoir vous rencontrer au sein de votre Commission, Conseils d'Administration et tout ça, je vois qu'il y a une implication énorme et... Plus qu'énorme déjà, et je n'arrête pas de le dire autour de moi. Moi j'habite toujours dans le 92, Monsieur le Président ÉBLÉ. Voilà. Mais en fait la Seine-et-Marne, c'est mon département de cœur. Mais réellement, parce que ces villages, ces clochers, ces grandes métropoles, malgré tout, enfin... Mais, et puis c'est faites par des hommes et des femmes bien-sûr, ne nous oublions pas. Et beaucoup, beaucoup d'implications, c'est beau la Seine-et-Marne. Et en plus, j'ai été accueillie de manière formidable, systématiquement, et ça, ça m'a fait grandir aussi. J'ai découvert des univers vraiment différents, dans des Epad, dans des... Il n'y a pas que les comptes, en fait les compte, ce n'est qu'un appui, je pense, par rapport à... pour aider, pour aider l'usager, d'accord, mais aussi voilà, les situations difficiles, etc. Et ça, je pense que vraiment, j'ai beaucoup grandi. Et je vous en remercie beaucoup, tous. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Comme quoi, ça correspond bien à notre marque de territoire, La Seine-et-Marne, Vivre en grand !

Mme CLAIR. Oui, c'est un beau territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Alors je suis très heureux de vous retrouver, chacun physiquement. Je vois que vous n'avez pas trop changé, après cette période si particulière que nous venons de vivre. Alors, malgré la nécessaire distance à réserver, malgré ce contexte imposé, nous avons su nous organiser pour maintenir notre navire à flot, pour ne pas subir, mais agir. Comme nous l'avons vu lors de notre dernière séance de vendredi, le département a en effet été en première ligne, par son action en plein cœur de la crise, par un plan de relance sans précédent dans l'histoire de notre collectivité et grâce à son rôle fédérateur, auprès des territoires et de relais, des demandes du terrain. Je l'ai déjà dit, mais je le répète, cette crise a sonné le grand retour des départements, aux yeux de tous, comme premier échelon de proximité et maillon indispensable de l'action locale.

Créé en décembre 1789, il reste encore aujourd'hui un repère familier des Français et l'ancienne carte colorée du déconfinement progressif, décliné par départements n'en n'est pas la seule preuve. Nous représentons une vieille institution, mais qui redevient moderne. Une

radiographie des différentes actions mises en œuvre par les collectivités, seraient à ce titre intéressantes. Il est à parier que sur la question des masques, des équipements sanitaires, sur des dispositifs de soutien aux acteurs de terrain, sur l'accompagnement des EHPAD, sur la fabrication du gel ou encore sur la mise en œuvre de notre plan de relance, la palme de la souplesse, de la réactivité et de la rapidité reviendrait à coup sûr au Département.

Deux tiers des Français estiment ainsi que leur département a géré efficacement la crise, alors que seule la moitié juge cette gestion efficace, s'agissant de l'État. C'est un sondage de l'Institut Harris, de la semaine dernière. Alors, il est temps d'aller jusqu'au bout de la décentralisation, il est temps de redonner responsabilité, liberté et confiance aux départements. Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ne voient la nécessité que dans la crise, disait Georges Clémenceau. Cette crise rend éclatante et urgente cette nécessité. Il nous faut conserver le meilleur de la pratique, qui s'est instaurée ces derniers mois, entre l'exécutif départemental et le Préfet et oser confier aux départements les responsabilités qu'ils ont su endosser tout au long de cette crise, notamment en matière d'accompagnement des acteurs économiques du terrain, dont les réussites, mais également les difficultés, échappent souvent aux radars de la région ou de l'État.

Il y a quelques années, à droite comme à gauche, certains prônaient la suppression des départements. Par leurs capacités d'adaptation, par leurs forces de proposition et d'action. Par leurs imaginations et leurs facultés à anticiper les besoins, les départements ont démontré le contraire. Ils sont à l'avant-garde, la flexibilité et la proximité dont la France a besoin.

Alors, avant de passer aux rapports, il y a une intervention de Geneviève sur le plan de présence médicale. Vous avez pu voir qu'il y avait une cabine de télé-médecine dans le hall, donc elle va vous en dire un mot.

Mme SERT. Merci, je peux y aller ? Merci Président. Chers collègues, je profite de la présence de la télécabine de médecine, dans le hall du département – vous êtes forcément passés devant en arrivant – pour revenir un instant sur le plan de reconquête de la présence médicale en Seine-et-Marne, que vous avez approuvé la semaine dernière, à l'unanimité. Ce plan, inédit et ambitieux, répond à une nécessité impérieuse. En effet comme vous le savez, les Seine-et-marnais peinent aujourd'hui à trouver un médecin généraliste ou un spécialiste près de chez eux. C'est la dure réalité de la désertification médicale, une réalité qui nous interpelle tous. Cette situation constitue une réelle source d'inquiétude pour nos concitoyens. Elle impacte également les médecins présents sur nos territoires, tant la charge de travail est devenue importante et lourde à assumer. On peut demander à notre ami JAUNAUX. Enfin, vous le savez autant que moi, cette situation désespère les élus locaux, car il en va aussi de l'attractivité de leurs territoires. Face à ce constat sans appel, notre responsabilité a d'abord été de prendre la mesure des inégalités d'accès aux soins dont pâtissent les Seine-et-marnais. Regardons les choses de près, cela fait 15 ans que ces inégalités n'ont pas cessé de s'aggraver. Si les mesures atones ont timidement été prises, par la majorité précédente, pour inciter les médecins à s'installer sur nos territoires. Force est de constater qu'elles n'ont produit aucun résultat tangible. La Seine-et-Marne est aujourd'hui le département le plus mal loti, classé 98^e département sur 101. Face à cette situation intenable, les élus de la majorité ont décidé de prendre le problème à bras le corps. Vendredi dernier, vous avez donc approuvé ce rapport ambitieux de reconquête de la présence médicale en Seine-et-Marne. Un véritable pacte de santé, qui s'articule autour de cinq axes.

Le premier consiste à attirer les professionnels de santé et leurs familles en Seine-et-Marne, notamment à travers des actions de promotion de notre territoire et de ses atouts. Notre territoire n'est pas connu par les futurs médecins. Désormais, ces actions pourront s'appuyer par la nouvelle marque de territoire : « Seine-et-Marne, Vivre en grand. » qui vous a été présentée la semaine dernière.

Le deuxième axe vise à contribuer à l'insertion professionnelle des futurs professionnels de santé et de soins sur leur territoire, en leur accordant des aides au logement, des aides aux transports. Ces aides sont effectives depuis janvier 2020. Ou encore, en créant une maison des internes pour qu'ils puissent s'y retrouver, nouer des liens, créer des souvenirs et se projeter sur notre territoire, en découvrant sa qualité de vie.

Le troisième axe ambitionne de créer des conditions attractives pour l'installation de ces professionnels. Pour ce faire, le rapport propose notamment d'exonérer les professionnels de santé de la taxe d'aménagement, dans le cadre d'une installation dans une maison de santé et de revoir les rémunérations des médecins de la fonction publique territoriale, de sorte à ce qu'elles soient plus attractives.

Quant au quatrième axe, qui vise à investir pour la santé des territoires isolés, la cabine de télé-médecine que j'évoquais au départ et qui sera prochainement déployée à Chelles, en est une parfaite illustration. Elle viendra s'installer dans la MDS de Chelles, à partir de la semaine prochaine. Elle viendra compléter le dispositif mobile... J'ai perdu le... Ah si, c'est ça. En ophtalmologie Tom, que vous devez connaître sur la région du Nemours et de Lomé qui fonctionnent très, très bien pour les consultations d'ophtalmo et qui est un bus qui se promène, euh... un camion, voilà, qui permet d'ores et de ramener l'expertise ophtalmo au cœur de nos territoires.

Enfin, notre cinquième axe consiste à coordonner les acteurs de santé et de soins exerçant en Seine-et-Marne autour de projets communs afin de relancer, de nourrir une véritable dynamique globale de reconquête de l'offre de soins de nos territoires. C'est donc un véritable plan d'action inédit, global et cohérent que nous avons approuvé la semaine dernière. Et je souhaitais profiter de cette séance rapprochée pour le souligner et remercier les services du Département pour tout le travail qu'ils ont mené à cette fin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci à Geneviève et à Jean-Louis également, pour qui aujourd'hui est un grand jour, puisqu'il vient d'avoir un an plus, je crois, et qui souhaitait intervenir sur le plan de relance.

M. THIÉRIOT. Merci Monsieur le Président, cher Patrick, mes chers collègues. Oui, en ce début de séance, je souhaitais prendre la parole et dire quelques mots de cette crise qui nous plonge dans l'incertitude que nous connaissons face à l'avenir.

Je souhaite dire quelques mots pour que nous prenions ensemble un peu de hauteur et discerner quelques axes qui peuvent nous permettre de mieux saisir le sens de notre action. J'en vois quatre principaux. Le premier est que cette crise a réhabilité la conviction que pour nous tous, élus départementaux assis sur ces bancs, partageons certainement. L'utilité des départements, qui se sont révélés comme un repère familial des Français. Alors qu'ils étaient enracinés dans notre histoire, dépecés en partie par la loi NOTRE de 2015, au profit des métropoles et des régions, nos départements ont repris des couleurs. Oui, nous avons su agir au cœur de la crise, face à la défaillance de l'État et à l'éloignement des régions. Oui, les 4.000 Conseillers Départementaux des 2 000 cantons de l'Hexagone, ont fait le sur mesure. Le travail de dentelle que nous donne notre mandat de proximité, enracinés que nous sommes dans nos cantons respectifs, grâce à une élection directe.

Partout en France, les départements ont mis en place des dispositifs concrets de soutien aux circuits courts, pour sauver agriculteurs et horticulteurs et alimenter le pays et garantir notre souveraineté alimentaire à un moment où nous en avons tant besoin. Ils ont innové dans l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, confinées à domicile, en déployant de nouveaux outils numériques. Ils ont fourni des masques chirurgicaux ou des masques FFP2 aux agences régionales de santé, y compris lorsque l'État vacillait et notre Seine-et-Marne l'a connue. Ils ont mis leurs laboratoires à la disposition de l'État pour la fabrication de tests ou de gels hydro alcooliques. Ce qu'ici aussi, nous avons fait. Ils ont renforcé les moyens des services de nos sapeurs-pompiers. À l'heure où nos citoyens sont gagnés par l'intense sentiment de

dépossession et de frustration de voir s'éloigner les instances de décision. Les départements, dans cette crise majeure, ont su exprimer leur raison d'être : L'action au plus près des hommes et des lieux, avec tous ceux qui en constituent la force vive, les élus, mais aussi les agents de notre département, que je tiens une fois de plus à saluer.

Deuxième axe, à l'utilité des départements comme collectivité, je souhaite ajouter l'efficacité particulière de notre département de Seine-et-Marne. Je pense bien sûr au plan de relance de 45 millions d'euros que nous avons voté la dernière fois et qui vient soutenir toutes les forces vives du territoire. Je n'y reviendrai pas, même si l'intervention que j'avais essayé de faire la semaine dernière, vous vous en rappelez sans doute, a été pour le moins chaotique, en raison de nos petits problèmes informatiques. Ce qui est d'ailleurs tout, tout le plaisir de nous retrouver enfin en présentiel. Donc, oui, cette action pour les artisans et les commerçants que nous aidons à payer leur loyer, cette action pour les pépiniéristes et les horticulteurs, cette action pour les métiers d'art, cet engagement pour les associations sportives, qui seront au cœur de la résilience. Cette action pour le tourisme qui est une des forces vives de notre territoire. Tout cela a pris tout son sens. Aujourd'hui, je suis fier, au nom de la majorité départementale, de pouvoir dire que tout, je dis bien tout, ce qui était en notre pouvoir a pu être fait pour sauver ceux qui ont subi de plein fouet la crise et qui vont, hélas, encore la subir demain. C'est l'immense réservoir de talents de nos territoires, de tous ceux qui tissent la trame du tissu de la France industrielle, de l'économie réelle, qui est le fruit de la peine et du labeur des femmes et des hommes de notre département, qui s'est réuni.

Enfin, troisième ligne de cette efficacité, elle n'a pu s'accomplir que par le travail inlassable de notre majorité départementale, depuis 2015. Gouverner, c'est prévoir. Gouverner, c'est faire les bons choix quand on a prévu comme il sied. Aux heures de prospérité, nous avons ensemble fait le choix d'être fourmi, quand la bise est venue. Et pour nous, la bise a eu le visage d'un virus. Nous avons été capables de faire face. Nous aurions été cigales, nous aurions été totalement paralysés. La sagesse de l'enchanteur des Nymphes de Vaux, qui a écrit tout près d'ici, nous a totalement inspiré. Sans notre bonne santé financière, pas de plan de relance, sans la gestion rigoureuse des deniers publics, pas de solidarité généreuse dans la crise. Les grands équilibres financiers du département sont en tout point exemplaires et viennent valider notre promesse de 2015 et notre stratégie financière. En une phrase, nous avons moins de dettes, plus d'épargne et des investissements renforcés à un niveau jamais atteint. C'est à dire des investissements d'avenir, de tout l'avenir : l'Éducation 81 millions, qui demeure le premier poste d'investissement et qui est capital pour notre jeunesse. En faveur des routes, parce que c'est le quotidien des Seine-et-marnais, en faveur du développement local, grâce à la politique contractuelle qui est plébiscitée par les maires de nos territoires.

Enfin, et c'est mon dernier axe, une remarque de méthode. Dès le début de la mandature, avec le Livre blanc, La Seine-et-Marne des possibles, durant mon passage avec vous, cher Patrick, nous avons voulu voir loin. Cette ambition a abouti à la marque de territoire : « Vivre en grand » pour favoriser, à long terme, l'attractivité de notre territoire, c'est à dire à la fois ses emplois et notre qualité de vie. Grâce à cette volonté de prévoir, nous disposons aujourd'hui d'un outil qui nous permet également de répondre à l'urgence. Nous pouvons l'utiliser pour relancer notre tourisme, c'est à dire nos entreprises, avec la campagne massive que lance le département dans les semaines à venir, c'est à dire nos hôtels, nos restaurants, nos acteurs de la vie des territoires.

Enfin, nous illustrons cette maxime d'Eisenhower, qui m'est chère : « *Plans are nothing but planning is everything.* » Eh bien oui, parce que nous avons planifié, parce que nous avons anticipé, nous avons pu le faire.

Alors, mes chers amis, si nous voulons être à la hauteur des défis qui nous attendent, pour construire la Seine-et-Marne, choisissons la confiance. Choisissons non pas l'esprit de défaite, mais l'esprit de conquête qui, seul, nous permettra de faire de la Seine-et-Marne, une

terre fière de ses racines et capable de déployer ses ailes. Celle que notre cher Jean-Jacques BARBAUX avait dessinée avec son formidable Livre blanc. Celle que j'ai continué à dessiner, à la tête du département. Celle que Patrick poursuit, avec acharnement, autour de notre nouvelle marque de territoire. C'est la même Seine-et-Marne, cette terre où il fait bon vivre et vivre en grand.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, bah merci Jean-Louis. Bien je vous propose maintenant d'aborder nos mémoires, nous en avons 41 et je vous propose dans la foulée, et bien de réaliser la Commission permanente.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le premier mémoire, c'est le mémoire 0/02, ce sont les décisions que j'ai prises entre le 18 janvier et le 19 mai. Pas de problème particulier ?

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/03, c'est une information sur les marchés. Pas de problème particulier non plus ?

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, les mémoires 1/01, ça concerne une convention de financement avec le Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin. Et c'est Laurence.

Mme PICARD. Oui, alors il s'agit de 50 000 euros de subventions pour le fonctionnement du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin. Un territoire qui compte 82 communes seine-et-marnaise et près de 115.000 habitants. En février 2020, le Conseil National pour la protection de la nature s'est exprimé favorablement concernant la création du PNR de la Brie des Deux Morins. Et donc les subventions que nous allons attribuer à ce syndicat permettront de réaliser des études environnementales et un inventaire du patrimoine pour 25.000 euros et 25.000 euros pour recruter un chargé de mission spécialiste de l'aménagement du territoire, pour l'établissement du diagnostic territorial, dans le cadre de la rédaction de la charte du PNR.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Pas de problème sur cette convention de financement ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Le1/02, le Parc naturel régional du Gâtinais français. Yves ?

M. JAUNAUX. Oui Président, je ne participerai pas au vote du précédent mémoire, en tant que Président. Sur le dossier numéro deux, il s'agit de simplement modifier les délais de caducité des subventions de fonctionnement, ainsi que les conventions de financement 2020. On rappelle que le parc du Gâtinais propose pour avoir en subventions départementale, 143 000 euros pour les actions en investissement et 50 000 euros pour les actions en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ? Très bien.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03, on parle du Grand Provinois. Yves.

M. JAUNAUX. Alors simplement donner l'avis du Conseil Départemental, qui est un avis favorable avec quelques observations.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cet avis ?

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/04.

M. JAUNAUX. Alors les élus du département de l'Essonne souhaitent mettre en place une démarche coordonnée entre acteurs publics de l'eau, sur le sud de la région Île-de-France. En effet, les nouvelles orientations prises par certaines communautés d'agglomérations Essonniennes, en termes d'achats d'eau, pourraient engendrer un impact économique, notamment sur la société SUEZ. Donc cette société pourrait imposer un nouvel équilibre, au sein de la zone de vente d'eau, couvrant une grande partie du sud francilien et on le rappelle, de 150 000 Seine-et-marnais. Donc c'est pourquoi le département de l'Essonne propose au département de Seine-et-Marne de s'associer aux réflexions et de signer une convention de coopération, non financière, sur une durée de cinq ans.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, pas de problème ?

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/05. C'est toujours Yves, c'est le déploiement du programme SARE.

M. JAUNAUX. Alors le département s'est engagé, depuis 2016, sur une politique pour favoriser la massification des opérations de rénovation énergétique des particuliers en Seine-et-Marne. Elle se traduit par le montage d'un outil clé, en main, pour les EPCI, la Plateforme territoriale de rénovation énergétique de Seine-et-Marne PTRE 77. Pour aller plus loin en termes de cibles et pérenniser les aides en facteur de rénovation énergétique proposé par l'ADEME aux Agences locales d'énergie climat, ALEC. Le ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en place, depuis l'été 2019, un nouvel outil, le Service d'accompagnement de rénovation énergétique SARE. Le programme SARE, alimenté sur un fonds issu des certificats d'économie d'énergie, est mis en œuvre par un porteur pilote l'ADEME et des porteurs associés. Alors le département est proposé de s'engager comme porteur associé. À condition, bien entendu, que cela n'impacte pas le pacte de Cahors.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas problème ? Ah, Virginie.

Mme THOBOR. Bonjour à toutes et à tous. Oui, moi, j'avais juste une remarque. Est ce qu'il serait possible de positionner des indicateurs pour qu'on ait un retour effectif sur le nombre de bénéficiaires ? Finalement, l'impact en matière de nombre de bénéficiaires de ce dispositif et de cet engagement qui est collectif ?

M. JAUNAUX. Oui, bien entendu, on pourra vous le donner. Vous savez que Seine-et-Marne Environnement est très impliqué dans cette action et donc, avait embauché un certain nombre de personnes, etc. qui, malheureusement, avec le risque Covid, a perdu un certain nombre de délais. Mais tout va repartir dans les semaines qui viennent. Même s'il y a eu du télétravail, ce n'est pas... l'idée c'est de rencontrer les particuliers et donc on pourra vous le donner dès qu'on pourra, dans les mois prochains.

Mme THOBOR. Ça veut dire qu'on a une situation initiale ?

M. JAUNAUX. Comment ?

Mme THOBOR. On a l'état d'une situation initiale aujourd'hui, en matière de rénovation énergétique ou pas ?

M. JAUNAUX. On a des Communautés de Communes qui ont accepté de bénéficier de... On a signé notamment deux premières Communautés de Communes, celle de Moret-Loing-et-Orvanne et celle de Coulommiers, donc. Et tout va se mettre en marche, petit à petit. Le seul problème, c'est que l'on était prêts, fin décembre, début janvier et la crise du Covid a tout reculé.

Mme THOBOR. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors je ne sais plus si l'on a voté ou pas ? Enfin, je pense que tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/06, ce sont deux partenariats. Jérôme ?

M. GUYARD. Tout à fait, donc l'institut Paris Région est depuis 2019, la nouvelle Agence régionale d'urbanisme et de l'environnement. Donc cette structure succède à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, l'IAU. Et son nouveau statut associatif permet à cet organisme dépendant de la région Île-de-France, d'élargir sa gouvernance à toutes les collectivités locales franciliennes, dont les départements. Donc l'Institut Paris Région regroupe notamment l'Agence régionale d'énergie climat et l'Agence régionale de la biodiversité.

Donc au vu des politiques menées par le département, la mise en place formelle d'un partenariat avec ces deux agences, présente un enjeu fort. Et donc ce partenariat prend la forme d'une déclaration de partenariat avec l'AREC et d'un avenant à la convention existante avec l'ARB. Et donc il est aussi assujéti au versement d'une contribution financière, d'un montant de 5 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Pas de problème particulier sur ces conventions ?
Très bien.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/07, une autre convention pour la balade branchée. Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Bonjour à tous. Il s'agit donc d'une convention de partenariat et de groupement de commandes, donc comme vous l'avez dit, en lien avec l'appli Balade Branchée. Donc en résumé, l'ONF, le département de Seine-et-Marne et celui des Yvelines, ainsi que l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France ont conçu, développé et promu une appli mobile « Balade Branchée » depuis 2016. Pour développer les espaces naturels sensibles et les valoriser. Donc forts de cette première expérience acquise, les partenaires ont souhaité poursuivre l'administration de l'appli, dans le cadre d'une nouvelle convention et par ailleurs, il s'agit d'organiser la passation et le suivi des marchés, pour le compte des partenaires, dans le cadre d'une convention de groupement de commandes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nolwenn. Pas de problème pour cette convention ?

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Autre convention, c'est avec un avenant sur la Convention Disney. Jérôme ?

M. GUYARD. Alors la société Euro-Disneyland engage un investissement de 2 milliards d'euros dans la rénovation et l'agrandissement de son parc Disney Studios. Donc cet investissement représente une accélération de ses projets internes au parc et mobilise toutes les équipes Disney. Et donc en conséquence, la société. Euro-Disneyland demande une prolongation de la convention pour l'implantation et la réalisation du projet d'Euro-Disneyland, en France, signé en 1987 jusqu'en 2040. Il s'agira donc de l'avenant numéro 9, que vous avez tous eu en copie et qui explique un peu le contenu de cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT. Pour cet avenant, pas de problème ? Ah, Arnaud, pardon.

M. DE BELENET. Merci Président, chers collègues. Oui, il y a quand même une chose que je voudrais mettre en exergue, c'est le travail mené par le département. La modestie du rapporteur mérite d'être soulignée, mais le département fait un travail tout à fait remarquable pour obtenir de l'État, ces dernières semaines, pour obtenir de l'État, à la fois sur des aspects financiers, mais aussi sur des engagements en investissement, sur la route nationale 36, sur le barreau de contournement du Val d'Europe, qui est nécessaire à la structuration de notre réseau départemental, est évidemment indispensable à la poursuite de l'opération d'intérêt national. Et sur d'autres aspects plus techniques et juridiques, il y a eu cette sagesse de mettre en pression l'État, avant de donner cet avis. Et moi, je veux le souligner, d'autant plus que je ne suis pas formellement dans la majorité départementale, paraît-il. Donc c'est avec d'autant plus de crédibilité que je le souligne, ça mérite d'être fait. C'est hélas trop rare. D'autres collectivités, sur cette même convention, n'ont pas eu cette intelligence et cette prudence pour leurs deniers publics et pour la qualité de l'aménagement. Mais ça, c'est un autre sujet, qui est plus local. Voilà, je voulais simplement saluer le travail mené.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Arnaud. Tout le monde est d'accord ? Ah Marianne ?

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Oui, je voulais savoir, vous évoquez, enfin la question avait été évoquée dans le mémoire, le développement de 100.000 mètres carrés de développement commercial. Et le lancement d'une stratégie de développement commercial pour se connaître, mesurer l'impact sur les centres bourgs des communes environnantes. Quand est ce que ce travail, puisque je trouve que c'est un travail très important, vu l'impact qu'on voit dans la désertification de nos centres bourgs et l'enjeu du commerce de proximité pour notre activité et pour faire vivre nos lieux du quotidien. Est-ce que... quand est-ce que vous... à quelle échéance cette étude sera faite ? Et, parce qu'il me semble qu'elle arrive aussi bien tard, en même temps, elle a le mérite d'arriver. Mais quand est ce qu'elle sera menée et à quelle échéance ?

M. LE PRÉSIDENT. Olivier ?

M. LAVENKA. Eh bien oui, chers collègues, comme je suis formellement dans la majorité départementale, je vais dire un petit mot. Juste pour vous dire, pour rebondir sur les propos très, très aimables d'Arnaud. C'est un sujet très sensible, on y a beaucoup travaillé avec Jérôme, avec le Président, puisqu'on a eu l'occasion de rencontrer le Préfet de Région. Bon sur le fond, moi, je n'ai pas tout à fait changé d'avis sur les tenants et les aboutissants de cet avenant. Je pense qu'avant la crise du Covid, c'était un sujet qui, au moins, pouvait prêter aux débats, parfois insensés, notamment sur le sujet du développement commercial.

Il y a trois chiffres à retenir sur ce secteur : Le premier, c'est qu'aujourd'hui, il y a 110.000 mètres carrés sur 120.000 mètres carrés de surfaces commerciales. 120.000 mètres carrés, que le projet d'intérêt général prévoit qu'à l'horizon, on va dire 2040-2045, il y aurait sur ce secteur 350 000 mètres carrés de surfaces commerciales. Et l'avenant que nous nous préparons à voter, parce qu'il y a de bonnes choses aussi dans le développement économique

de Disney sur ce secteur, va augmenter le volume de surfaces commerciales sur ce secteur de 110 000 mètres carrés.

Alors on nous dit, mais ce n'est pas que du commerce et aussi du loisir, en partie. Certes, mais bon, on va continuer dans cette dynamique, où on est en train de créer sur ce secteur, une forme de trou noir où les grandes surfaces entre elles se phagocytent. Et surtout, et j'en viens à Marianne, à ce que vous évoquiez. Et surtout, on est en train de créer un très grand trou noir, à l'échelle de tout le Nord Seine-et-Marne. De Chelles à Coulommiers et de Meaux, au Val d'Europe.

Bon ceci étant dit, vous savez que le département n'est qu'un petit maillon de cette affaire. Un maillon important, mais un petit maillon. Avec le Président, on a eu des discussions très, très serrées avec le Préfet de Région et on a avancé dans trois directions. Une direction qu'évoquait Arnaud, qui est celle des aménagements routiers, puisqu'on s'est fait quand même plusieurs fois empapaouter par l'État sur l'aménagement de l'obélisque et surtout du fameux Barreau sur la 36, entre l'Obélisque et le futur barreau, qui permettra de rejoindre l'autoroute A4. Bon, le Préfet de Région a pris un certain nombre d'engagements. Le plus important, c'est que les crédits, pour la réalisation des travaux de l'Obélisque, ont été dégelés, puisqu'ils étaient gelés. Donc, ils ont été dégelés, donc normalement, les travaux devraient commencer. Et qu'ensuite, le Préfet a pris un certain nombre d'engagements pour remettre au haut de la pile, le dossier de cette mise à deux fois, deux voies, entre l'Obélisque et le futur Barreau.

Ça c'est le premier engagement. Et le second, c'est celui qui concerne effectivement le schéma commercial, donc l'État a pris un engagement et a mandaté, en quelque sorte, par un courrier tout à fait officiel du Préfet de région, le département pour piloter une grande étude des implications commerciales à court et moyen terme, du développement de ce projet, sur ce grand secteur du Nord Seine-et-Marne, qui associerait, sous maîtrise d'ouvrage du département, l'État, l'EPA et l'ensemble des grandes aggro de ce territoire, donc depuis Coulommiers jusque Chelles et de Meaux jusqu'au Val d'Europe. Donc il y a un vrai enjeu d'aménagement du territoire et puis un modèle de société pour ce que l'on veut. Dans les vingt ans qui viennent, pour la Seine-et-Marne nord, et est ce qu'on a envie de continuer à voir... ça dépasse d'ailleurs le sujet des Centres Bourgs. C'est le sujet des villes d'équilibre. Ce n'est pas que les centres bourgs, ce sont des villes d'équilibre. Ce sont des villes comme Lagny, comme Coulommiers, comme Meaux, qui jouent un rôle absolument indispensable. Est-ce qu'on a envie que dans dix ans, il y ait encore, dans ce secteur-là, des centres villes qui fonctionnent un petit peu. C'est dans cette perspective qu'on a obtenu un ensemble d'engagements, qui valent ce qu'ils valent. Voilà, ils sont relativement robustes. On sera vigilants et on aura besoin de la solidarité de l'ensemble de l'Assemblée départementale, pour que notamment, le schéma commercial puisse aboutir dans des délais le plus rapprochés possibles, puisque l'objectif, c'est de commencer à y travailler dès l'automne.

M. LE PRÉSIDENT. Très Bien. Bon, sur cet avenant ?

Mme MARGATÉ. Je m'abstiens.

M. LE PRÉSIDENT. Une abstention ? Parfait, merci.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons dans les mémoires numéro 2 et tout d'abord, c'est Andrée, pour des titres de restaurant.

Mme ZAIDI. Merci Président. À ce jour, la majorité des agents départementaux et bénéficiaires de titres restaurant, à l'exception des agents dont la résidence administrative est située à proximité d'un restaurant collectif avec lequel le département a conventionné. Dans le cadre du renforcement de l'équité de la politique sociale. Il est ainsi proposé d'étendre le bénéfice des titres restaurant à l'ensemble des agents départementaux, dont la résidence administrative se situe dans l'agglomération Melunaise, hors assistants familiaux et agents des collèges. Les agents concernés pourraient néanmoins, dans le cadre d'un droit d'option, choisir chaque année de privilégier une restauration collective, au bénéfice de titres restaurants.

Les agents des collèges ne bénéficiant d'aucune prise en charge de leurs repas le mercredi et pendant les permanences effectuées lors des vacances scolaires, les vacances scolaires étant fermés pendant ces périodes, il est ainsi proposé de leur octroyer des titres restaurant pendant ces jours de présence. Afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents, il est proposé d'augmenter à 60%, la participation de l'employeur à la valeur faciale du titre pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 364.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Andrée. Bon, sur cette mesure, qu'on peut dire sociale pour nos agents. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Dans la même veine, le 2/02.

Mme ZAIDI. Dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur des agents départementaux, le département participe à hauteur de 1 euro 50 au prix de repas pris par les agents, dans les restaurants administratifs avec lesquels il est conventionné. Montant majoré de 1 euro 14, pour les agents départementaux dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 464. Pour des raisons d'équité de la politique sociale, il est ainsi proposé de revaloriser et d'harmoniser, avec la participation de l'employeur aux titres restaurant, le montant des subventions pour les restaurants conventionnés.

La subvention individuelle pour les restaurants administratifs sera donc portée à 3 euros, pour les indices majorés à 364 et à 3 euros 60, pour les indices majorés inférieurs ou égaux à 364.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Pas de problème sur ce mémoire ?

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/03, c'est toujours la même chose.

Mme ZAIDI. Il est proposé de renouveler la convention conclue entre le département et l'Association du Cercle mixte des officiers de la gendarmerie nationale de Melun, afin de tenir compte des modifications administratifs du cercle mixte de l'EONG et de la volonté du département de revaloriser le montant de la subvention, afin de l'harmoniser avec le montant de la participation employeur, aux titres restaurant.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème ?

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04, c'est la convention avec le centre de gestion.

Mme ZAIDI. Il suffit simplement de signer une convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne, pour déléguer à cet organisme, la Mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail pour le compte du Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème ?

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, subventions aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Je ne l'ai pas celui-là.

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, sur les syndicats.

Mme LE BOUTER. Alors là, je suis prise de court et je ne l'ai pas... Pardon.

M. LE PRÉSIDENT. Donc c'est simplement l'attribution, au titre de 2019, d'une subvention à l'UNSA, pour 5 687 euros et une à la CGT pour 22 170 euros. Voilà.

Mme LE BOUTER. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Parfait.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/06, c'est pour la dématérialisation du contrôle de légalité. Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Le département a signé avec l'État, en 2010, une convention de dématérialisation du contrôle de légalité et de ses actes administratifs. Initialement, c'était limité aux délibérations du Conseil Départemental et à la Commission permanente. Le champ d'application de cette convention a été étendu en 2017, aux actes de la commande publique et en 2019, aux actes budgétaires du département.

Dans le cadre d'un quatrième avenant à cette convention, il est proposé aujourd'hui, d'ajouter les actes administratifs du Département, dont la transmission au contrôle de légalité ne s'effectue pas encore de façon dématérialisée, c'est-à-dire, les arrêtés et décisions.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Pas de problème particulier sur cette dématérialisation ? Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer aux rapports 3 et en commençant logiquement par le 3/01, qui concerne le Pôle gare du Grand Paris Express de Noisy-Champs. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Mais avant de passer aux autres points 3/01, permettez-moi de vous dire un mot sur notre politique en matière de transport scolaire.

En effet, Marianne MARGATÉ a jugé utile, lors de la séance de la semaine dernière, de rappeler que nous avons supprimé la gratuité des transports scolaires dès notre arrivée aux commandes. Je vais me permettre de lui répondre en quelques points.

D'abord, c'est une politique purement volontariste du département. Rappelons d'abord, que depuis que la loi NOTRe, en 2015, la compétence des transports scolaires appartient aux régions. Sauf si elle décide d'en confier l'organisation, par convention, à des départements, à des communes ou encore à des Communautés de communes ou de syndicats de communes. Nous aurions donc pu nous séparer de cette compétence, comme l'ont fait la grande majorité des départements. Mais nous avons décidé de la garder, convaincus que nous étions la collectivité la plus à même d'assurer ce service efficacement, compte-tenu de notre connaissance fine du territoire et de notre rôle, en matière de sectorisation scolaire.

Depuis 2016, le Département a ainsi engagé plus de 9 millions d'euros pour le transport scolaire des élèves, en circuits spéciaux scolaires et en lignes irrégulières, et un peu plus de 10 millions par an. C'était 9 millions par an. Et un peu plus de 10 millions par an pour le transport des élèves et étudiants handicapés.

Un bilan très positif en matière de transport scolaire. Le bilan de cette convention de délégation s'est avéré très positif, tant en termes de services rendus, que de gestion budgétaire et organisationnelle. Dans le cadre des circuits spéciaux scolaires, nous avons su répondre à un double enjeu. D'abord, la hausse constante du nombre d'élèves et la modification de la sectorisation des collèges, compte tenu de l'évolution démographique en Seine-et-Marne. Tout en absorbant l'impact des différentes réformes des rythmes scolaires : l'allongement de la pause méridienne dans les collèges en 2016, l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires en 2017. Nous avons également pu intégrer à notre gestion des transports scolaires les problématiques de sécurité routière, d'accessibilité et de gestion des points d'arrêt et gérer de nombreuses crises liées aux intempéries ou encore à des événements spécifiques, tels que la fermeture en urgence d'un collège. Sans parler naturellement des adaptations mises en œuvre lors de la reprise des transports scolaires, dès le 11 mai, en lien avec les transporteurs pour respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire. Donc, oui, la fin de la gratuité des transports scolaires était une décision justifiée.

Pour terminer, permettez-moi de revenir sur le choix opéré en 2016, sur la gratuité des transports scolaires. Jusqu'à cette date, la Seine-et-Marne était le dernier département à pratiquer la gratuité totale des transports scolaires. Mais face à la situation financière désastreuse de notre collectivité, 905 millions de dettes. Capacité d'autofinancement limitée à 6 000 euros, dû au choix hasardeux de l'ancienne majorité, nous n'étions plus en capacité de financer les transports scolaires, au même niveau. Et nous avons donc fait le choix difficile de mettre fin à la gratuité du système, seul moyen pour continuer à assurer ce service, de manière pérenne et efficace. Pour autant, nous avons su, de manière pratique et pragmatique, revenir sur nos pas afin de renforcer le pouvoir d'achat des Seine-et-marnais et de leurs familles, en adaptant notre politique tarifaire.

Ainsi, alors que la majorité des collégiens doivent payer 308 euros 50 par an pour la carte Scol'R, c'est à dire le tarif régional. Nous leur proposons jusqu'alors, un reste à charge seulement de 100 euros. Avec la mise en place du Pass Navigo junior, par la région, en janvier dernier. Nous avons décidé de réinvestir l'économie réalisée par le département, de 2,1 millions

d'euros, directement au profit des Seine-et-marnais, pour un coût d'investissement atteignant 2,9 millions d'euros. Selon les perspectives établies à la rentrée de septembre, les familles devront ainsi déboursier seulement 24 euros pour cette carte scolaire, soit 3,3% du coût réel de la carte, qui est de 730 euros par an.

En conclusion, par sa gestion exemplaire de la compétence de transport scolaire, le Département a su démontrer depuis 2015, sa faculté à assurer un service de qualité, sans surcoût sur les finances départementales et avec une tarification adaptée aux familles. Je vous remercie. Donc le point 3/01... Ah ?

M. LE PRÉSIDENT. Oui Marianne ?

Mme MARGATÉ. Oui, j'ai l'impression qu'avec les interventions de nos collègues, Jean-Louis et Xavier ont refait le match de la semaine dernière. Enfin moi, j'aime beaucoup l'émission de radio « On refait le match », mais pour le coup, là, je ne comprends pas ce qui se passe. Donc, si on avait des choses à dire sur les transports scolaires, la semaine dernière s'y prêtait. C'était une séance normale, donc moi je ne redébat, pas là. On aura l'occasion d'en reparler, on a l'occasion d'en parler. Mais « on refait le match. », je le préfère à la radio.

M. VANDERBISE. Alors on va passer au point 3/01. Oui, oui.

Alors ce rapport concerne le canton de Champs. En effet, dans le cadre des études du pôle gare de Noisy-Champs, menée par l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée EPA'MARNE, il a été convenu entre les partenaires de réaliser des études complémentaires de trafic, afin d'objectiver et de fixer un scénario d'aménagement du pôle, d'ici la fin de l'année 2020. Ces études réalisées sous maîtrise d'ouvrage d'EPA'MARNE et dont le montant total s'élève à 39.987 euros hors taxes, seront financées par les département de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis. EPA'MARNE et également la Société publique locale d'intérêt national de Noisy-Est. Ce dernier partenaire s'inscrit dans un autre processus du financement, en dehors de la présente convention d'étude. Et donc la contribution demandée au département de Seine-et-Marne sera de 9 996 euros 75, hors taxes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Tout le monde est d'accord pour cette participation ?

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 3/02, un protocole transactionnel. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, alors le département de Seine-et-Marne a confié au groupement d'entreprises TRT Libertans deux lots de son accord cadre transport scolaire, des élèves et des étudiants handicapés Seine-et-marnais. Le groupement ayant contesté l'application des pénalités de retard, le département ayant souhaité les maintenir, un différend est né entre les parties qui, conscients de l'intérêt d'éviter le coût, les délais et les incertitudes liées à la poursuite des procédures contentieuses, se sont entendues. Et donc, dans le cadre d'une médiation ordonnée par le tribunal, pour solder ce litige à l'amiable et transiger vers un protocole transactionnel.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problèmes particuliers sur cette transaction ?

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/03, la liaison Meaux-Roissy. Véronique.

Mme PASQUIER. Merci Président. Dans la continuité des négociations foncières relatives au projet de liaison Meaux-Roissy RN3-RN2, sous maîtrise d'ouvrage départementale, deux propriétaires concernés par la troisième phase Barreau 9, RN3- RD212, ont demandé l'acquisition des surplus de parcelles situées sur la commune de Messy. En effet, celles-ci sont devenues inexploitable du fait de leur situation enclavée entre le futur barreau routier et la rivière Beuvronne. Les propriétaires seront donc indemnisés sur la même base que les précédentes négociations. Ce qui correspond respectivement à une indemnisation de 197 610 euros pour le premier et pour le second 14 966 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur ces acquisitions ? Merci.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. 3/04, sur la RD 603. Hugo.

M. PEZZETTA. Merci Président. Sur le territoire de Coulommiers, le département s'est porté maître d'ouvrage d'un projet d'aménagement d'un giratoire, à proximité de l'autoroute A4, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Ce projet impactant le domaine public autoroutier concédé, il est nécessaire de conclure une convention avec la SANEF, pour définir les obligations des uns et des autres, concernant la réalisation de ce giratoire et la gestion des interfaces avec les travaux que SANEF souhaite engager, relatifs à la collecte et au traitement des eaux provenant de l'infrastructure autoroutière. Il vous est demandé de vous prononcer sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ? Parfait.

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/05, c'est sur la RD 96. Laurence.

Mme PICARD. Oui, la création du nouveau collège sur le territoire de la commune de Coubert, nécessitera la création d'un giratoire d'accès depuis la RD 96. L'aménagement consiste à sécuriser les échanges entre la RD 96 et le nouvel accès du futur collège de Coubert et à marquer la nouvelle entrée de l'agglomération. L'aménagement, réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, est estimé à 850 000 euros TTC. Les emprises de terrains nécessaires au projet, soit environ 2500 mètres carrés, seront apportés par la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence, tout le monde d'accord ? Très bien.

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/06, c'est un aménagement de carrefour à Crécy-la-Chapelle. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, alors chers collègues, avant même de parler du carrefour, je voudrais me permettre de faire la promotion de ce parc animalier qui va ouvrir sur la commune de Crécy-la-Chapelle : « Parrot World ». Nous y étions avec mes collègues Laurence PICARD et Ugo PEZZETTA, en début de semaine. C'est un parc magnifique, alors je vous incite tous à y venir avec vos centres de loisirs, vos écoles. C'est une grande chance pour notre département. Ce sont 20 millions d'euros que des propriétaires privés vont mettre au service du développement touristique.

Et donc Seine-et-Marne Attractivité accompagne ce beau projet. Alors nous, on va les accompagner en matière de route, par rapport à la génération d'une augmentation du trafic qui va forcément être impactée. Ils prévoient 220.000 visiteurs dès la première année et ensuite à peu près 300 000 visiteurs sur les années futures. Donc, ça se situera au carrefour de la RD 934 et de la RD 20 E, à Crécy-la-Chapelle. Pour sécuriser et fluidifier les flux au niveau de cette intersection, celle-ci va être réaménagée. L'opération, sous maîtrise d'ouvrage départementale consiste, dans une première phase, à implanter provisoirement des feux tricolores accompagnés de mesures de sécurité. Et puis, dans une seconde phase, au printemps prochain, de créer un giratoire. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde d'accord pour cet aménagement ? Oui Ugo ?

M. PEZZETTA. Oui, en tant que Président de l'agglomération de ce territoire, sur lequel s'installe ce beau projet. Je voulais vous passer le message des investisseurs qui ont beaucoup apprécié le soutien du département, à la fois de la part des services, puisqu'ils ont pu trouver une réactivité exemplaire. Et également de la part des élus et de la part de Xavier, qui a su mener à bien ce dossier. Donc ils m'ont remercié hier soir. Je tenais à vous faire partager ses remerciements qui vous reviennent, Xavier. Et à vous également, en tant que Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/07, c'est une requalification de la RD 50. Yves ?

M. JAUNAUX. Oui Président, c'est un dossier particulièrement simple. Afin de poursuivre la requalification de la RD 50, ce territoire des communes de Perthes-en-Gâtinais et de Fleury-en-Bière. On propose de demander au Préfet, de proroger de cinq ans l'arrêté du 12 novembre 2015, déclarant ce projet d'utilité publique.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, pas de problèmes sur ce dossier ?

N° 3/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/08, c'est un déclassement de voiries. Ugo ?

M. PEZZETTA. Oui, sur le territoire de La Ferté-sous-Jouarre, à Jouarre, c'est un échange de voirie et un *switch* entre une voirie départementale qui passera sur la voirie communale et une voirie communale sur l'emprise du département. Tout ceci sans contreparties financières.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pas de problème ?

N° 3/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/09, c'est une convention avec l'école des Ponts ParisTech. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, suite à un premier partenariat fructueux entre la direction des routes et le Laboratoire Eaux Environnement et Systèmes Urbains, unité mixte de recherche commune à l'École des Ponts ParisTech et à l'Université de Paris-Est Créteil. Dans le cadre du programme OPUR, il est proposé que le Département participe techniquement et financièrement à un nouveau programme de recherche, mené par l'École Nationale des ponts et chaussées, agissant en tant que co-tutelle des Leesu. Les expérimentations qui seront menées, ont notamment pour objectif d'étudier la dégradation des micropolluants dans les eaux pluviales de voiries.

Donc il faut passer une convention, qu'on vous soumet aujourd'hui au vote, entre le Département et l'École des ponts et chaussées, afin d'en définir les modalités. Et tout est dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde d'accord pour cette convention ? Ah, Julie.

Mme GOBERT. Merci, je prends la parole, mais effectivement comme Marianne, j'ai été un peu étonnée du lancement de fleurs, de l'autopromotion, dès le départ, qui est un peu gênant en séance, à vrai dire, puisqu'effectivement, nous avons la séance dernière pour que vous puissiez le faire.

Je voulais intervenir sur cette délibération, puisqu'effectivement, ce programme de recherche est un programme intéressant, puisqu'il permet de... il y a un travail global qui est fait sur les zones urbaines. Comprendre les flux, déterminer les polluants, leurs sources et les migrations. Et les eaux de ruissellement, comme on le sait, sont souvent très chargées en polluants et en micropolluants, qui est un enjeu majeur, qui est sous-estimé par l'État et les collectivités locales. D'où un travail important à faire, des expérimentations, des innovations pour épurer ces eaux, qui ensuite sont rejetées en partie, dans le milieu naturel. Évidemment, au-delà de cette connaissance scientifique fine, l'enjeu est de pouvoir aussi travailler sur les sources de pollution. Notamment le niveau de pollution dégagée par les transports, mais aussi, même si là on n'en parle pas exactement, sur une productrice de pollution, qui est l'agriculture intensive, très consommatrice d'intrants.

Je ne participerai pas au vote de cette délibération, étant impliqué dans ce laboratoire.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors donc Julie ne participe pas au vote, le reste, tout le monde est d'accord ?

Alors, nous passons aux rapports 4, avec le 4/01, c'est une convention... Pardon ? Ah, pardon.

M. LAVIOLETTE. Merci Monsieur le Président. C'est juste avant de démarrer sur les rapports 4, je voulais juste faire une petite intervention, d'une manière générale, sur la voirie. Votre majorité a décidé depuis 2015, de faire l'entretien du routier, une priorité. Et sur ce point, nous avons des interrogations sur la pertinence de certaines opérations exécutées. En effet nous remarquons, et c'est également le cas de nombreux élus municipaux, que certaines routes font l'objet de travaux, de changement d'enrobés, sans que cela paraisse absolument nécessaire. Alors que dans le même temps, des tronçons dangereux et particulièrement endommagés semblent oubliés. Aussi, notre groupe souhaiterait connaître les critères d'appréciation des priorités des travaux routiers. Disposez-vous d'un schéma de ces travaux, justement, que nous pourrions consulter ? Ce qui serait intéressant, c'est justement que chaque élu local puisse remonter les endroits où il faudrait faire des travaux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Xavier.

M. VANDERBISE. Alors cher Jean, je suis très étonné de votre intervention. C'est le cas, enfin une nouvelle fois, j'ai certainement des défauts, mais je travaille avec tout le monde. Et je n'ai jamais voulu favoriser un territoire plus qu'un autre. Alors si vous ne faites pas, en tant que conseiller, d'oppositions remontées, voilà. Ça, c'est votre problème. Je suis à l'écoute

de tout le monde et la Direction des transports est à l'écoute de tout le monde. Comme à chaque fois qu'un maire a souhaité ou sollicité un rendez-vous, je me suis déplacé ou on a reçu ici, à l'hôtel du département, les maires. Pas un seul ne peut dire que je ne l'ai pas reçu depuis que j'ai pris cette délégation. Donc Jean, la porte est grande ouverte. On peut en discuter, voir ensemble et en toute transparence. Mais on a fait les travaux dans tous les cantons, voilà. Alors il se peut qu'il y a un endroit où il y a peut-être une explication, mais voilà. Après, il y a différents niveaux de travaux. C'est comme dans les collectivités, vous êtes Maire vous serez certainement réélu dimanche. Faire une simple couche de roulement, n'a pas le même coup que de refaire un décroustage complet. Donc, il y a effectivement des fois où, pour des queues de budget, on va refaire quelque chose... Un tapis qui s'abîme, au lieu qu'il s'abîme encore plus... Mais donnez-moi des exemples. Alors je pense que ce n'est pas le lieu de la séance, mais je suis prêt à ce qu'on se rencontre et qu'on voit ensemble. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Smaïl ?

M. LAVIOLETTE. Mais je n'ai jamais dit... Je n'ai jamais avancé le fait que... Ce n'est pas mon propos.

M. VANDERBISE. D'accord, alors c'est aussi le travail avec les ARD, qui nous remontent les besoins en fait.

M. DJÉBARA. Xavier, juste pour compléter l'intervention de notre collègue Jean. La question que l'on pose, c'est essayer d'avoir une vision globale sur les investissements définis dans les mois et les années à venir. Et qu'il y ait un schéma global et savoir comment c'est priorisé dans la prise en compte des travaux, etc.

Il n'y a pas de sous-entendus de privilégier un territoire plus qu'un autre, mais plutôt d'essayer d'avoir une vue d'ensemble, que nous n'avons pas à nous, à notre échelle. Que vous, vous avez en tant qu'exécutif et ce qui est bien normal. Mais voilà, c'est juste avoir une précision, peut-être une présentation en séance et de savoir comment c'est défini, effectivement. Et parfois, par ailleurs, de faire avancer certains autres dossiers.

M. VANDERBISE. Je suis prêt à ce qu'on vous reçoive, avec le Directeur des routes, un ou deux représentants, enfin ceux qui veulent de votre groupe, et qu'on en discute ensemble. Voilà, dans la plus grande transparence.

M. LE PRÉSIDENT. Sur l'aspect technique, Claude.

M. LASHERMES. Sans peut-être entrer dans les détails, peut-être faire du repérage. Donc nous on essaye de faire ça, de la façon déjà, premier item, de la façon la plus rationnelle possible. Donc on a des... ce qu'on appelle un indice qualité des routes départementales. On fait appel à un prestataire, qui parcourt les routes, à travers une méthode qui est nationale, mais qui n'est pas spécifique au département. Ce qui nous permet, effectivement, de classer l'état des routes. C'est la première entrée pour le travail. Et à partir de ça, en fait, on établit un programme, qui est un programme tri annuel, donc sur trois ans et qui est glissant chaque année, en fonction de ce qu'on arrive à faire et on définit des priorités.

Première entrée, deuxième entrée, ce sont des remontées de mes agents sur le terrain. Des remontées beaucoup plus pragmatiques donc, de l'état des routes. Et la troisième entrée, c'est tous les échanges qu'on a avec les Communes ou les Interco, mais particulièrement les Communes, les demandes des Communes, les alertes qu'on peut avoir, ou des usagers. Et le programme qui est mis en place chaque année, est fonction de ces échanges. Donc souvent, des Communes ont des travaux préalables à faire, ou souhaitent faire des travaux et nous demandent si on ne peut pas anticiper l'accompagnement, de refaire la chaussée après avoir fait, par exemple, les branchements plombs ou ce genre de choses. Donc, il y a ce côté d'ajustement du programme et des priorités, en fonction des nécessités locales. Donc, on a ses entrées là, voilà. Le programme complémentaire, le plan de relance, par exemple, qui a été voté la semaine dernière. Il y a eu toute une partie qui en fait, reprend l'ensemble des courriers qu'on a pu

recevoir depuis plusieurs mois et des demandes des Communes, donc en ce sens. Voilà très rapidement, ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors les mémoires que 4/01. Ah, oui Vincent ?

M. ÉBLÉ. Oui, excusez-moi de poursuivre sur ce même sujet. Évidemment, dans cette question de l'analyse de l'état de nos routes et de la programmation des travaux, il y a une part de subjectivité. Il y a une part, évidemment, d'objectivation de nos interventions, qui est nécessaire et dont je ne doute pas que nos équipes s'efforcent de le faire, de la façon la plus sérieuse possible. Il n'en reste pas moins que, lorsqu'on circule dans le département, on se pose soi-même un certain nombre de questions sur les priorités. Encore ce matin, alors ce n'est pas forcément le lieu, nous dit le vice-président en charge, en séance de parler dans le détail de ses programmes. Mais en même temps, il nous demande des exemples. Donc je vais en donner un. Ce matin même, en me rendant de mon domicile à notre séance, je suis passé à l'intérieur de la forêt de Fontainebleau, sur une voirie qu'on appelle la route de Bourgogne et qui fait l'objet d'un début de travaux de réfection de couche d'enrobé. Et j'emprunte cette route quasiment quotidiennement. Je me pose encore, au moment où je vous parle, la question de savoir si ces travaux sont absolument nécessaires. Je pense qu'ils auraient pu encore attendre un peu. Sauf à ce qu'on me donne des éléments circonstanciés qui me fassent penser différemment. Enfin pour le moment, comme usager, je ne vois pas la nécessité d'une dépense publique de couche d'enrobé sur cette voirie.

Par contre, ensuite, je sors sur la zone industrielle de Vaux-le-Pénil, sur une départementale dont j'ai oublié le nom, ça doit être la 86 ou je ne sais quoi, qui est l'exutoire nord de Vaux-le-Pénil, qui s'appelle route de Massy, dans l'appellation du nom des rues locales. Et bien cette route de Massy, quand vous arrivez au carrefour à Stop. La bande stop, elle est totalement effacée. Donc, on refait une couche de roulement d'un côté, et puis, il y a des travaux d'entretien de peinture au sol, qui engagent la sécurité publique des citoyens qui empruntent nos réseaux et qui posent objectivement, au vu et au su de tous, des problèmes. Donc, il y a bien une question, donc la question c'est : faut-il le faire ici ou pas ? Nous, on est plutôt demandeurs d'avoir la vision raisonnée et glissante, précisément, qu'on puisse valider politiquement, collectivement, pas juste dans une relation individuelle de chacun d'entre nous, avec le VP. Ce qui fait en effet très bien, où il nous interroge par courrier. Mais qu'on le fasse ici, avec un schéma prévisionnel de travaux, qu'on puisse valider politiquement. Voilà au moins, on saura, non pas simplement chez nous, dans nos cantons, mais un peu partout dans le département, parce qu'on peut être interrogés et nous sommes élus, comme vous le savez, de tout le département et pas juste de notre canton. Donc, qu'on ait une vision globale qui permette d'intégrer ces questions de priorités, parce que sinon c'est du chacun pour soi. J'ai levé la main le premier, ou j'ai parlé plus fort que le voisin et donc j'obtiens gain de cause. Mais il faut objectiver cette question, parce que comme vous mettez énormément d'argent sur ces questions, il faut que cet argent soit bien employé.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, alors attendez. Christophe.

M. DENIOT. Simplement pour préciser, techniquement, refaire une couche d'enrobé, c'est de participer également à l'étanchéité de la route et donc éviter que l'eau ne s'infilte dans les fondations et qu'on soit amené par la suite à refaire les fondations. Quand on refait les fondations d'une route, on n'est pas du tout dans les mêmes prix et donc il vaut mieux anticiper le renouvellement de la couche d'étanchéité, donc la couche de roulement, plutôt que de faire des travaux lourds par la suite. C'est pour ça que, notamment, on fait des travaux sur la route de Bourgogne.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a des explications à tout, autrement c'est un débat que nous n'aurions pas si on ne mettait pas d'argent, comme c'était fait pendant deux années, sur la voirie. Donc remerciez-nous de faire des travaux, ce qui vous permet de voir la critique facile. Allez, 4/01.

M. ÉBLÉ. Les citoyens d'aujourd'hui qui ne sont pas dans la demande de dépenses, ils sont parfois dans la demande d'économie. Il faut aussi l'entendre.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, mais il faut entretenir la voirie et tout l'entretien qui n'a pas été fait pendant des années. Nous sommes bien obligés de le faire maintenant.

M. ÉBLÉ. Vous avez divisé la commission au motif qu'elle aurait abandonné les routes, d'abord, un, c'est juste faux. Deux, c'est votre priorité, la bagnole avant l'école !

M. LE PRÉSIDENT. Non, non, non ! Je vous rappelle que quand nous sommes arrivés...

M. ÉBLÉ. Vous protestez, mais lorsque j'étais président, nous dépensions plus sur les collèges...

M. LE PRÉSIDENT. Attendez, attendez, attendez ! Holà !

M. ÉBLÉ. Plus de dépense d'investissements sur les collèges, que sur les routes.

M. LE PRÉSIDENT. Juste de... Allez, attendez... Juste deux chiffres : Nous étions le 83^{ème} département dans l'état de sa voirie, quand nous sommes arrivés. Pour un département comme le nôtre, ce n'était quand même pas brillant. Et vous le savez, on le verra tout à l'heure, nous allons reconstruire encore de nouveaux collèges et ça fera près de 80 millions d'euros qui ont été faits dans les collèges.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Allez, je vous propose de passer aux mémoires 4/01. Bernard.

M. COZIC. Merci Président. Bonjour à tous. Bonjour à tous. Alors chef de file des solidarités, le Département est le premier acteur des solidarités en Seine-et-Marne, jouant un rôle primordial dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aides d'action sociale et médico-sociale. À ce titre, il s'est pleinement emparé de ce sujet, dès 2015, en portant une politique ambitieuse en matière de solidarité. Elle a abouti à l'adoption d'un schéma de solidarité 2019-2024. Ce schéma vise à développer une vision unifiée et cohérente de l'action sociale départementale, particulièrement centrée sur les questions de l'accueil et l'accompagnement des publics, y compris les plus fragiles.

Dans le même temps, l'État a présenté le 13 septembre 2018, une stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie comporte une contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, avec les départements. Qui intervient sur les sujets dont certains sont des compétences obligatoires des départements, comme l'aide sociale à l'enfance, les politiques d'insertion par l'emploi, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, etc.

En Seine-et-Marne, la convention a été signée le 24 juin 2019. Les crédits apportés par l'État et la Seine-et-Marne sont alloués, via un Fonds d'appui de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Pour 2019, ils se sont élevés à 928 935 euros. Conformément à la circulaire du 18 novembre 2018, relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de la prévention de la lutte contre la pauvreté, la convention signée se compose d'une partie socle, dans laquelle les sujets étaient prédéfinis et d'une partie à l'initiative du département. Elle prévoit également de recourir à des indicateurs de réalisations et de résultats. Ces indicateurs ont été définis dans la convention dont l'adoption a eu lieu en juin 2019.

Il était prévu, au terme de la convention et de manière annuelle, la production par le Département, d'un rapport d'exécution de la convention. Rapport devant contenir un bilan financier des actions mises en œuvre et décrivant les résultats obtenus, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Ce rapport doit être délibéré par l'Assemblée. Il sera mis en ligne sur le site dédié à la stratégie et fera l'objet d'un suivi par un comité spécifique.

Les sujets abordés dans la convention concernent, pour la partie socle et selon les notifications préfectorales pour l'année 2019, l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, financé par l'État à hauteur de 408 939 euros. La prévention, des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, financée par l'État, à hauteur de 142 800 euros. L'accueil social inconditionnel de proximité, soit à moins de 30 minutes de transport, financé par l'État, à hauteur de 110.000 euros. La généralisation du référent de parcours financé par l'État, à hauteur de 80.000 euros. Ces crédits sont susceptibles d'évoluer en fonction des dotations du plan d'État.

Ainsi, il est proposé de soumettre à votre délibération, le rapport annexé et les suivis pour l'année 2019, de cette convention entre l'État et le département de Seine-et-Marne, l'appui de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard, des questions ? Tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport ? Très bien.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/03, c'est le bilan du Juste droit. Bernard.

M. COZIC. Oui, merci Président. Soucieux de garantir à chaque bénéficiaire du RSA, un accompagnement adapté à sa situation et de s'assurer le respect, par ces mêmes bénéficiaires, de leurs engagements, le département de Seine-et-Marne s'est engagé dans une politique dite du juste droit, RSA. La stratégie du Département est recentrée sur un objectif principal, favoriser les sorties du RSA, au moyen de deux leviers d'action : améliorer le retour à l'emploi et assurer le juste droit à l'allocation.

Le département de Seine-et-Marne a fait le choix de travailler simultanément sur les volets coordination et accompagnement, afin d'être plus efficaces et de garantir un juste équilibre entre droits et devoirs du bénéficiaire du RSA. Face aux enjeux croissants, induits par l'augmentation constante du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active, le département de Seine-et-Marne s'est engagé, depuis 2015, dans cette politique d'accompagnement du RSA en faveur d'un juste droit. Cette politique vise à proposer un accompagnement adapté et ajusté aux problématiques de chaque bénéficiaire, tout en assurant un traitement équitable de leur situation. Dans cet esprit, et soucieux de favoriser les parcours d'insertion et de retour vers l'emploi, l'assemblée départementale a approuvé cette nouvelle politique, lors de la séance du 18 décembre 2015. Conformément aux engagements pris, il est présenté un bilan des actions menées dans ce cadre, en 2019.

Je vous rappelle que d'autres organismes interviennent pour assister le juste droit de l'allocation. L'Impact financier global de cette nouvelle politique est piloté par la Commission Départementale de coordination et RSA, est évaluée à plus de 35 millions d'euros de droits indus et non payés, depuis mars 2016, dont 2,2 millions pour les seules décisions prises au cours de l'année 2019. Le Département s'est engagé à réorienter les crédits consacrés à l'insertion, vers les actions d'aide au retour à l'emploi. Les crédits FSE permettent de renforcer ces renforts.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Des questions ? Non ? Tout le monde est... ah Julie.

Mme GOBERT. Vous savez bien que c'est une délibération qui est toujours sujette à quelques débats, puisqu'effectivement, l'Assemblée a voté en 2015, cette délibération sur le juste droit, mais nous n'y étions pas d'accord et nous continuons à penser que ce dispositif est injustement appelé juste droit et qui privilégie la sanction sur réellement l'accompagnement.

Et d'ailleurs, ce que nous aimerions souligner, nous l'avons souligné à plusieurs reprises. Le défenseur des droits, de manière appuyée, le fait régulièrement, c'est le taux de non-recours aux aides sociales et singulièrement au RSA, qui est tantôt extrêmement important et qui attise les inégalités. Nous aimerions que vous vous engagiez un peu plus fortement sur cette question-là, qui est une question très importante que cette accessibilité aux droits de tous.

Et par ailleurs, comme nous venons de traverser une crise inédite, une crise sanitaire dont on connaît déjà les premiers soubresauts des conséquences économiques et sociales. Il faudra aussi penser à l'accompagnement social des habitantes et des habitants de notre collectivité territoriale, sachant qu'un certain nombre de petites ou même de grandes entreprises, n'ont pas encore repris totalement leurs activités et ne le reprendront pas de manière, au stade où ça l'était auparavant. Donc, il y a un vrai enjeu aujourd'hui à ne pas regarder derrière, mais vraiment à penser la politique de demain, d'accompagnement.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, simplement, quelques remarques. Quand on dit juste droit, ça ne veut pas dire que la répression, ça veut dire aussi de l'accompagnement. C'est ça aussi qui est dans la justice, c'est de ne pas laisser les gens sans être accompagnés. Et je vous rappelle qu'en 2016, il y avait 13 000 personnes au RSA qui n'étaient pas accompagnées. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Donc, ils ont un soutien psychologique et d'orientation.

Quant aux difficultés sociales à venir, on en a tout à fait conscience puisque vous avez voté dans le dernier plan de relance, la semaine dernière, près de 6 millions d'euros, justement

pour faire face aux exigences sociales qui, certainement, vont arriver dans les mois prochains. Donc, on n'a pas, je dirais, de leçons à recevoir dans ce domaine-là, à la fois dans la gestion et à la fois dans la prévision. Et ce que j'ai dit également la semaine dernière, c'est que s'il y avait des besoins, bien évidemment, nous serons là pour y répondre, puisque l'objectif, c'est de ne laisser personne au bord du chemin.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/04, c'est un avenant avec l'ADIL. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Président. Juste avant de vous présenter cette délibération, je voulais juste vous indiquer que je vous remercie de m'avoir permis de vous déposer sur la table, le rapport d'activité d'Habitat 77, le rapport d'activité 2019, de l'Office départemental du logement. Il m'a semblé important que l'ensemble des Conseillers Départementaux de cette assemblée puissent prendre connaissance de ce rapport d'activités, qui montre d'ailleurs la transformation profonde que nous avons opérée sur cet office, à destination notamment, évidemment en priorité des locataires, bien évidemment.

Alors concernant cette délibération de l'avenant numéro 1, la convention de partenariat 2019-2021 avec l'ADIL 77. Je vous rappelle que l'ADIL est l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne, qui mènent une action de conseil et d'accompagnement des particuliers, mais également de soutien des communes, associations et professionnels des MDS, autour des questions liées au logement. Composée d'une équipe de juristes, répartis sur les deux antennes Meaux et Melun, l'association tient notamment des permanences dans de nombreuses villes, afin d'obtenir un service de proximité à la population Seine-et-marnaise. Donc, il vous est demandé ici de reconduire pour 2020, la subvention d'un montant de 157 500 euros pour cette association qui est un vrai partenaire pour notre collectivité sur la thématique du logement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Pas de problème sur ce ? Ah Martine, pardon.

Mme DUVERNOIS. En tant que Présidente de l'ADIL, je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Ah bah oui, ah bah oui, ce ne serait pas raisonnable. Ok, bon tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors une autre convention, Denis.

M. JULLEMIER. Alors une autre convention, avec toujours un partenaire dans la thématique du logement, qui est SOLHIA 77, dans notre convention de partenariat. 2019-2021. Le fonctionnement de cette association SOLHIA solidaire pour l'habitat, afin de l'aider à mener à bien ses missions concourant au maintien dans un logement décent, durable et adapté des seine-et-marnais fragiles et vulnérables. SOLHIA 77 décline pour ces publics, des actions d'accueil et d'orientation, de sensibilisation et de prévention, d'accompagnement des projets individuels de travaux ou de projets de territoire, visant l'amélioration de l'habitat, avec mise en œuvre de programmes d'action décidés par les collectivités locales dans le cadre de l'élaboration de programmes locaux de l'habitat et, ou, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Et donc, il vous est demandé d'approuver la subvention pour le fonctionnement global de cette association de 147 600 euros pour l'année 2020 pour l'Association SOLHIA 77, partenaires comme l'ADIL et la CADAL, de cette thématique logement pour le département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Pas de problème sur cette délibération ? Merci.

M. JULLEMIER. Merci.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors un protocole entre le département et Faremoutiers, Bernard ?

M. COZIC. Oui, le schéma des solidarités 2019-2024 a été réalisé sur la base d'une collaboration et concertation élargie avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité. La mise en œuvre des politiques des solidarités est en effet rendue plus efficace quand la collaboration locale permet de mieux répondre aux attentes des citoyens, en garantissant la proximité nécessaire, en veillant à l'équilibre territorial et en assurant l'égal accès des seine-et-marnais aux services. C'est pourquoi les politiques départementales dans ce domaine sont mises en œuvre, au plus près des habitants, par le réseau des Maisons Départementales des Solidarités, qui interviennent dans plus de 70 sites et qui tissent des relations avec les acteurs locaux, associatifs et publics notamment. Pour formaliser ces coopérations et assurer ainsi un cadre contractuel à ces coopérations, des protocoles sont établis. Ceux-ci présentent des orientations politiques et le rôle respectif de chaque institution, dans le champ de l'action sociale et médico-social et formalise le travail quotidien entre elles.

Ces protocoles sont signés sans engagement financier. En effet, l'engagement financier du Département se traduit dans la mise en œuvre de ces politiques et compétences de droit commun : protection maternelle et infantile, petite enfance, protection de l'enfance, insertion sociale, professionnelle, habitat, cohésion sociale, autonomie. Il s'agit, par la présente délibération, d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le protocole avec la commune et le Centre communal d'action sociale de la commune de Faremoutiers.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. D'autres, des questions ? Ah oui, Julie.

Mme GOBERT. Oui, ce protocole est très intéressant et effectivement, c'est un enjeu fort que de pouvoir travailler avec les CCAS et de pouvoir avoir un véritable accompagnement, notamment sur les questions dont on débat beaucoup, comme on en a débattu cette semaine sur le handicap. Néanmoins, parce que j'adore ce débat sur la justice que nous avons, la structuration d'une politique autour des mineurs non-accompagnés, en vue d'un juste accueil. Je ne comprends pas ce que fait cet adjectif « juste » dans ce délibéré, puisqu'en fait c'est une ardente obligation qu'on a, puisqu'il s'agit en fait de mineurs non-accompagnés que nous, en tant que Département, nous devons aider. Je sais bien que c'est un peu une difficulté au sein du Département que cette question, mais il n'y a pas de justes accueil. Il y a un accueil que nous devons faire !

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Bon quels sont ceux qui approuvent ce mémoire ? Pas de problème ?

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/07, un renouvellement de conventions, Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Le 7 février 2020, le Département a élaboré le règlement départemental de l'accueil familial en Seine-et-Marne. L'accueil par des particuliers à domicile, à titre onéreux d'adultes en situation de handicap, en dépend. Le Département délivre les agréments, contrôle les accueillants familiaux et suit les personnes accueillies. Afin d'assurer ce suivi, le Département a, depuis le 1er juillet 2015, créé deux tiers régulateurs, pour une durée de cinq ans, portée par deux associations spécialisées dans le champ du handicap. L'une pour le Nord, l'autre pour le sud du département. Suite au bilan positif de ce dispositif, il nous est proposé de renouveler les conventions, avec les mêmes opérateurs, jusqu'au 31 décembre 2023. À noter que la nouvelle convention prévoit de verser une subvention annuelle à hauteur de 114 000 euros, part tiers régulateur, soit un total de 228.000 euros par an, proratisés pour l'année 2020, en fonction des mois de fonctionnement : 1er juillet-31 décembre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour ce mémoire ? Alors, il semblerait que nous n'ayons pas voté le 4/03, donc je vous demande si vous êtes d'accords ?

Donc c'est le rapport sur le juste droit. Voilà. Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Non ? Si ? Tout le monde est d'accord ?

M. LE PRÉSIDENT. Ah ben alors ! Alors quels sont les... alors attendez, attendez. Ah mais moi, j'étais parti. Quels sont ceux qui sont contres ? Ah bah voilà. Abstention, parfait ! Alors nous passons aux mémoires... Ah Marianne ?

Mme MARGATÉ. Merci de me laisser intervenir, en fait, c'est un point sur le secteur des solidarités. Je voulais savoir où en était le Département sur sa réflexion et sa position quant aux primes pour les aides à domicile, qui relèvent manifestement du département. Les services d'aide à domicile et leurs salariés, notamment des femmes à souvent très bas salaires et conditions de travail difficiles, malgré l'importance du travail qu'elles font auprès des personnes âgées, ont été les premiers de corvée et en première ligne, pour assurer au quotidien l'accompagnement des personnes âgées. Et l'État, manifestement, a décidé qu'il relevait du Département, au titre de sa compétence, de leur verser une prime. Je sais que ça peut faire... enfin voilà, que l'État se chargeant des EPAD, il me semble. En tout cas pour le Département de Seine-et-Marne, qu'en est-il ? Parce qu'il semblerait assez inconcevable que ces personnes, ces salariés qui ont été largement impliquées dans le cadre de la gestion de pandémie pour assurer la sécurité et la santé de nos personnes âgées, soient oubliées des primes. Donc comme ça ne figurait pas dans le plan de relance, que je ne le vois pas aujourd'hui. Je voulais savoir si, où en était l'état de la réflexion ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne, j'avais déjà répondu la semaine dernière.

Mme MARGATÉ. Alors excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'on était en attente, justement, de savoir exactement comment tout ça allait se mettre. Et bien évidemment, il y aura des interventions du Département.

Mme MARGATÉ. Alors, on est en attente de quoi ? Alors je suis désolée, je n'ai peut-être pas été attentive, mais en visio, parfois, c'est compliqué.

M. DENIOT. Les informations ont été transmises la semaine dernière, lundi dernier, sur la prise en charge par les collectivités, des primes correspondantes. Donc on est en train de faire des simulations, on est en train de regarder ce que le Département est capable de faire. Donc, on est en train d'étudier, c'est-à-dire, on s'est engagés à faire éventuellement un retour à la séance de septembre ou de novembre, sur ces dispositions.

Mme MARGATÉ. D'accord, septembre ce serait bien, qu'on ne soit pas trop entre décalage, parce que j'ai vu que des départements avaient déjà passé cette délibération. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Ok, mais c'est en cours.

Mme MARGATÉ. Merci.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors les mémoires numéro 5. Alors mémoire 5/01, Daisy va nous faire justement, un peu un rappel de la construction des collèges, pour que vous ayez bien en tête ce qui se passe et que vous ne les découvrirez pas quand ils sont construits. Daisy.

Mme LUCZAK. C'est ça, tout à fait. Non, c'est une prise de parole, mais qui est importante parce que Véronique VEAU va vous présenter quatre grands rapports. On est sur une prise, une concrétisations massive d'investissements dans les collèges et dans notre politique éducation. Ce n'est pas une surprise pour bon nombre d'entre vous, parce qu'on a commencé depuis 2015. Donc les quatre rapports qui vous ont... qui vont vous être présentés illustrent parfaitement la volonté du Département de faire de la Seine-et-Marne une terre d'avenir. En offrant à nos jeunes un cadre de travail propice à leur épanouissement et à leur réussite. Et depuis 2015, c'est exactement la politique que nous menons. Pour pallier les insuffisances et le manque de volontarisme et l'anticipation passée en la matière, illustrée par des sectorisation menées à la marge. Je vous rappelle, entre 2011 et 2015, il n'y a eu que 7 sectorisations et un grand nombre de secteurs en tension. On les a découvert et on s'est engagé, dès 2015, à accueillir des élèves dans les meilleures conditions possibles. À l'aide d'une politique de sectorisation efficiente et d'investissements massifs qui nous permettra de réhabiliter les collèges existants. On travaille à chaque fois avec les élus du territoire et ça, il faut aussi le rappeler, c'était un changement d'orientation sur la sectorisation. Donc réhabilitation, extension, nouveau collège. C'est loin d'être un simple affichage. Nous nous sommes ainsi donné les moyens de répondre à cette ambition, en menant 20 procédures de sectorisation entre 2015 et 2019. Et en consacrant plus de 170 millions d'euros pour construire huit nouveaux collèges, en cours de notre mandature. C'est plus de 285 millions et demi qui ont également été décidés en faveur d'opérations d'extension de réhabilitation.

Je n'ai pas la prétention de l'affirmer, mais je pense sincèrement que peu de départements en France peuvent faire valoir un tel bilan.

En complémentarité de nos actions de construction et réhabilitation, nous faisons le choix de poursuivre notre engagement, au-delà de nos compétences obligatoires, comme en témoignent les nombreux projets qui verront prochainement le jour, tels que la plateforme d'accompagnement scolaire ou encore la plateforme de stages.

Ceci, chers collègues, est bien la preuve de notre volonté de mener une politique éducative cohérente et innovante au service de nos enfants. Cela méritait d'être ici rappelé et je vous remercie. Je laisse donc Véronique pour présenter le rapport, mais Smail veut intervenir.

M. LE PRÉSIDENT. Bien-sûr.

M. DJEBARA. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Bon puisque'on est dans les rappels, j'aimerais quand même qu'on cesse de dire que précédemment, il n'y avait rien qui avait été fait, dans la précédente mandature d'une autre majorité parce qu'entre 2004 et 2015, il y a eu quand même 29 collèges qui ont été construits. Non, je ne dis pas 29 construits au total, mais 29 construits, reconstruits, extension réhabilitation et 9 construits en 11 ans. Voilà, donc, ce n'est pas rien. 5 en reconstruction, 16 en extension et en réhabilitation. Donc je suis désolé, cette question a été prise en compte.

Ensuite, vous êtes aujourd'hui à la tête de l'exécutif. Vous menez les choses et il y a des besoins et c'est normal que vous y répondiez et que nous les accompagnons aussi. Mais de là à faire un clivage systématique en disant : « Avant, il n'y avait rien. » Et depuis vous, c'est la révolution. Je suis désolé, il y a une continuité, il y a un besoin démographique qui est aussi de plus en plus important en Seine-et-Marne. Vous en tenez compte, vous avancez et on vous accompagne là-dessus. On n'est pas en opposition sur les investissements que vous réalisez aujourd'hui. Donc je pense que pour le bien-être de nos enfants et des jeunes seine-et-marnais, d'être dans cette continuité, on l'appuie et il faut cesser avec cette distinction systématique entre avant 2015, il n'y avait rien sur ces questions-là. Et après 2015, il avait tout. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, alors, La Plaine des Glacis. Véronique.

Mme VEAU. Je vais vous proposer donc trois dossiers techniques à approuver. Donc le premier, comme dit Monsieur le Président, c'est la Plaine des Glacis, à La Ferté sous Jouarre. Pour une augmentation de la capacité du collège de 450 à 650 élèves, puisque c'est encore un secteur en pleine expansion démographique. Une demi-pension, qui était de type 3, qui va passer de type 4, pour dont 649 rationnaires. Une construction d'un préau, de locaux de stockage, d'un parking de 50 places, de l'agrandissement de la cour de récréation, du réaménagement du parvis d'entrée, à l'intérieur du collège. Une rénovation thermique de l'établissement qui va permettre de réduire de 60% la consommation d'énergie finale du bâtiment. Donc une rénovation qui comprendra notamment l'isolation par l'extérieur des façades et des toitures, y compris les logements. Et tout cela pour une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 21 340 400 euros TTC, dont 15 800 000 TTC pour les travaux. Donc je vous demande d'approuver le dossier technique.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour ces travaux ?

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 5/02, le Van Gogh, à Emerainville.

Mme VEAU. Ensuite, nous partons à Emerainville, pareil expansion démographique. D'où le besoin d'un collège 450. Programmes de travaux qui comprend deux tranches, une tranche ferme avec la démolition reconstruction du collège et une tranche optionnelle, comprenant la réalisation des équipements sportifs sur le site. Préalablement au lancement de la consultation, excusez-moi, il convient d'approuver le programme technique de l'opération. Donc une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 18 693 000 euros TTC, dont 13 900 000 euros TTC, pour la tranche ferme et 420 000 euros TTC pour la tranche conditionnelle affectée aux travaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord ? Alors, un nouveau collège à Moussy-le-Neuf. Ah pardon, Monique.

Mme DELESSARD. Oui pour ce collège Van Gogh, je voulais vraiment remercier spécifiquement Daisy, pour l'application et l'évolution de ce dossier. On était partis sur une simple...un aménagement, une réhabilitation et au vu du nombre de réunions que nous avons pu faire, avec l'ensemble des... aussi bien l'équipe éducative, les élus et également les parents d'élèves. On aboutit à une véritable reconstruction et je pense que c'est un dossier qui méritait d'être porté et qui donne ses fruits aujourd'hui. Et je remercie vraiment Daisy et Anne-Laure également. Mais voilà, je n'avais pas oublié Anne-Laure.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Monique.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Moussy-le-Neuf, Véronique.

Mme VEAU. Et nous continuons donc par un nouveau collège 800 (1 :29 :45.7) sur le secteur nord-ouest du département, due aux récentes opérations immobilières, toujours pareil, expansion démographique. Donc la Commune de Moussy-le-Neuf a proposé un terrain se situant à l'entrée sud de la Commune, le long de la rue Cambacérès. Le projet se compose d'un collège 9 800 et sa demi-pension de type 5, jusqu'à 899 rationnaires. Donc, il convient d'approuver le programme technique de l'opération. Ce programme repose sur une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, qui peut être arrêtée à 21 159 000 euros TTC, dont 19 800 000 euros TTC pour le marché global de performance. Donc je propose d'approuver le dossier technique.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pas de problème sur ce collège ? Marianne.

Mme MARGATÉ. Merci, non évidemment, pas de problème. C'est en tout cas, c'est un investissement extrêmement important pour le Canton. Le besoin avait été repéré il y a quelques années et le travail qui a été conduit par Daisy également, que je souhaite remercier. Et puis les équipes et les élus qui l'ont accompagnée pour la mise sur la table de ce dossier et le travail avec l' élu sur le site. Ce travail très étroit avec les équipes d'élus sur place et en associant les Conseillers Départementaux. Donc, je tiens également, comme Monique, à remercier pour l'avancée sur ce collège.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marianne.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Et on termine par Saint-Fargeau.

Mme VEAU. Et voilà, et pour le dernier dossier, on termine par mon Canton. Donc le lancement de la consultation... alors on vient d'approuver le programme technique de l'opération d'un collège sur Saint-Fargeau-Ponthierry. Ce programme, je vous en ai déjà parlé d'ailleurs de ce programme. Ce programme repose sur une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 21 159 000 euros, dont 19 800 000 TTC pour le marché global de performance. Donc un collège qui est très attendu vu l'expansion démographique de notre canton.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde, d'accord ?

Mme VEAU. Bah oui, tout le monde est d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Donc voyez, en quatre mémoires ce sont quand même 80 millions d'euros quand même. Donc, bien évidemment, qui vont permettre d'améliorer la vie de nos collégiens, mais qui vont aussi créer de l'activité à nos entreprises. Donc ça fait bien partie de l'objectif du plan de relance.

N° 5/05

Mme VEAU. Alors là c'est la suite, en fait, de ce que je vous avais parlé la semaine dernière, sur le parcours que des collégiens. On poursuit le partenariat avec l'association « Entreprendre pour apprendre Île-de-France », qui est à l'origine du dispositif des mini entreprises et qui est un dispositif qui fonctionne très bien. Puis il s'agit de susciter l'esprit d'entreprendre et de donner une vision positive de la création d'entreprise auprès des collégiens, des lycéens et des étudiants.

Le Département donc, et l'association « Entreprendre pour apprendre Île-de-France » ont donc décidé d'établir une convention cadre de partenariat, afin de coordonner leurs actions à destination des collégiens et des équipes éducatives seine-et-marnais. Il est également proposé que le Département adhère à l'association.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique pour ce mémoire qui est le 5/05, sur les mini-entreprises. Oui, Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui, comme on a terminé les rapports 5, je voulais juste rappeler à tous, les constats et les masses du Conseil des ministres, les comptes que l'on a voté la semaine dernière sur le Conseil, le compte administratif 2019. Les trois postes d'investissements les plus importants en priorité, ça a été l'éducation, avec 81 millions. Là, on est sur les faits juste, on parle de 2019. Les collèges 81 millions, les routes 56 millions et la politique contractuelle presque 29 millions. Voilà, c'est le constat.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Alors, le vote sur le 5/05, tout le monde est d'accord pour les mini entreprises ? Parfait.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons à la culture. Avec le schéma de la lecture publique, Olivier.

M. MORIN. Tout à fait Président. Alors, avant de vous présenter rapidement le rapport sur le schéma de lecture publique, je voulais attirer votre attention, plus globalement sur la politique culturelle du Département. Chers collègues, je suis très heureux de vous présenter aujourd'hui, le Schéma de développement de la lecture publique, qui s'inscrit dans la droite ligne de la politique culturelle volontariste et ambitieuse que nous menons depuis 2015. Car pour nous, la culture n'a de sens que si elle est accessible à tous et pour tous. Contrairement à la culture parfois parcellaire, parfois inégalitaire, voire parfois élitiste, qui prévalait jusqu'à notre arrivée à la tête de l'exécutif départemental en 2015. Mais voilà. Mais il y en a pour tout le monde.

Par ce schéma, nous réaffirmons ainsi notre volonté de mailler l'ensemble de la Seine-et-Marne, en bibliothèque, en médiathèque, pour que chacun ait accès à un lieu de lecture publique sur l'ensemble du territoire.

Mais cher Monsieur l'ex-Président, je pense que c'était parce que vous m'aviez chatouillé un petit peu Lors de la dernière séance, que je me permets de vous répondre. Alors mais j'ai rajouté « parfois », je n'ai pas dit tout le temps, voilà. Alors c'était sabre au poing, pour atténuer mon propos.

Par ce schéma, nous souhaitons également approfondir notre soutien aux collectivités, en leur offrant des outils concrets pour favoriser l'aménagement culturel de leur territoire et leur permettre de positionner la lecture publique au cœur des autres politiques qu'elle mène, comme l'éducation. Le livre constitue en effet, à notre sens, un formidable outil pour développer son imagination et une véritable clé de compréhension du monde. Ce travail n'aurait d'ailleurs pas été possible sans leur aide et celle de tous les acteurs qui ont participé à ce beau projet, comme les interco, les bibliothèques, les partenaires éducatifs et sociaux ou encore les seine-et-marnais, que nous avons également souhaité associer à cette démarche, dans le cadre d'ateliers territoriaux et d'enquêtes menées entre novembre et décembre et en fait sur un délai d'à peu près six mois.

Ce schéma est ainsi l'aboutissement d'un long travail partenarial, mené à leurs côtés, qui sous-tend à une approche pragmatique et de proximité de la part du département, valeur cardinale de notre action. Et je souligne le travail exemplaire de Cyril CLAVEL, notre directeur de la médiathèque départementale et de ses équipes. Aussi, je souhaite les remercier pour leur engagement au service de cette démarche, qui, j'en suis convaincu, rencontrera un franc succès. Je vous renvoie au rapport qui est joint à la délibération.

C'est un...le schéma du moins, est un document de 43 pages. Je ne vous ferai pas... je ne tiendrai pas le temps pour vous présenter ces 43 pages. Je vous renvoie à ce document qui était extrêmement bien élaboré. Toutefois, pour résumer rapidement, la décision d'élaborer ce schéma de lecture publique a été prise dans l'optique de faire disparaître les secteurs déficitaires, du point de vue de la lecture publique, ce qu'on appelle des zones blanches. Il y en a dans notre département. Nous sommes sur une couverture d'à peine 60%.

Ensuite, proposer aux territoires des outils concrets leur permettant de développer une politique de lecture publique active, construire ces orientations avec les acteurs concernés et donner de la lisibilité, de l'efficacité et de la cohérence aux orientations politiques portées par le Département, en matière de lecture publique. Qui je vous le rappelle, est une compétence obligatoires du département. Et donc nous serons accompagnés, nous sommes accompagnés par l'État, par la DRAC. Mais surtout, ce qui est important, c'est de faire en sorte que notre médiathèque départementale devienne un peu le chef de file, de la coordination de tout ce qui se passe en lecture publique sur notre département et de voir des endroits où on peut aider et

favoriser les interco, notamment pour construire des bibliothèques ou des médiathèques. Mais ça, c'est dans un deuxième temps, le côté financier pour l'instant, c'est un côté opérationnel qui me semble très important et que nous mettons en place pour une période de 2020 à 2025.

Donc il vous est demandé d'approuver et de mettre en œuvre ce schéma départemental pour la période que je viens d'indiquer. Tel que joint, en annexe, à la présente délibération et ensuite d'approuver les règlements de l'action culturelle et le règlement de l'information, tel que joint en annexe à la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Olivier. Des questions sur ce schéma de la lecture ? Non, tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien, merci.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, c'est un avenant ensuite, à la Convention de développement de l'éducation artistique, entre le département et l'État. Olivier. Non c'est Véronique.

Mme VEAU. Donc le présent avenant donc, s'inscrit dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle, EAC, dans les collèges, en partenariat avec le rectorat de l'Académie de Créteil et la Direction Régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. Donc après une première année d'expérimentation, puisqu'il y a eu la mise en place en œuvre de projets EAC, sur cinq collèges situés en territoire rural, durant l'année scolaire 2008-2019. Donc après cette première année d'expérimentation, le présent avenant a pour objet de conforter l'axe 1 de la convention initiale, relatif à la création d'une démarche de projet EAC, par la définition de ses modalités de mise en œuvre et des moyens associés. C'est une convention pour trois ans, que je vous demande d'approuver.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique, tout le monde est d'accord avec cette convention ? Parfait.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/03, c'est le soutien dans la SACEM.

Mme VEAU. Eh bien voilà, par rapport à notre prix départemental de la chanson, qui aura donc... ça sera en septembre que nous pourrons écouter les huit chanteurs qui viendront se présenter. Et celui qui gagnera donc, passera ensuite à Mitry-Mory, en novembre il me semble. Voilà, j'espère que tout se passera bien pour que ça puisse au moins avoir lieu. Donc, pour cette troisième édition, il est proposé de renouveler le partenariat avec la SACEM.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour ce partenariat avec la SACEM ? Parfait.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors Olivier, pour le 6/04, pour une dépense de 60 euros, je crois.

M. MORIN. Oui, c'est surtout une adhésion à différentes associations, notamment pour adhérer à l'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale, d'un montant de 60 euros. Association des bibliothèques Terre de France, ça c'est important comme association, pour 260 euros. L'Association Planète sciences, pour un montant de 50 euros et l'Association Culture et département, pour un montant de 500 euros. Voilà, je vous ai demandé d'accepter l'adhésion de ces associations intéressantes pour nos professionnels du département, de se retrouver dans un certain nombre d'associations nationales qui peuvent leur donner beaucoup de bonnes idées et d'échanger.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pas de problème sur ces adhésions ? Parfait.

N°6/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/05, l'enrichissement de nos collections. Olivier.

M. MORIN. Oui, vous avez pu voir sur le dossier, c'est un certain nombre de dons qui sont faits aux Archives départementales. Et il vous est demandé d'accepter ces dons. Je pense qu'il n'aura pas de difficulté. Il y a des choses très intéressantes. On vous a mis une reproduction d'une carte, d'un drapeau F.F.I. Et d'un tableau sur le château de Vaux-le-Vicomte. Voilà, ça c'est entre-autres de ce qui a été donné aux archives et vous avez la liste aussi des acquisitions par les dons, de toute l'année 2019, qui sont bien détaillés. Je vous ai demandé d'accepter ces dons.

M. LE PRÉSIDENT. Oui alors vous avez les petites vitrines qui sont là. Et en septembre, on fera quelque chose d'un peu plus, d'un peu plus détaillé. Alors est-ce que tout le monde est d'accord sur cet enrichissement ? Très bien.

Bien, nous terminons donc la séance. Je vous propose une juste pause de cinq minutes, avant de passer à la commission permanente, à tout de suite.

La séance est levée à 11 heures 30.